

627 route de Jassans - BP 231- 01602 TRÉVOUX Tél : 04 74 08 97 66 - Fax : 04 74 08 97 67

contact@ccdsv.fr www.ccdsv.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Jeudi 25 Février 2021 à 20h00 PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers : 45

En exercice : 45

Présents : 35 Pouvoirs : 7

Votants

. 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18/02/2021

Le 25 Février 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

<u>Présents</u>: Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

<u>Absents excusés</u>: Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN

Les points à l'ordre du jour appellent les éléments d'informations suivants :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil du 28/01/2021 Approbation reportée.
- 2. Informations préalables données en séance
  - Vie communautaire:
    - Arrivée le 01/02/2021 de Stéphanie OUVRARD en tant que Responsable de la Communication à la CCDSV.
  - Conseil départemental de l'Ain :
    - 4 500 € pour le plan de communication pour la GEMAPI (animations scolaires, réalisation d'un guide du riverain) - Année 2021
    - 3 000 € pour le plan de gestion des zones humides Tranche 2 Année 2021
    - 3 000 € Pour le ripisylve Lutte contre les espèces exotiques envahissantes Année 2021
    - 8 463 € pour la restauration de la continuité écologique au droit du pont Maréchal Année 2021
    - 7 500 € pour la réhabilitation du réseau de la rue de la Mairie à Parcieux
    - 20 000 € pour les travaux de mise en séparatif du chemin du Bourguignon à Saint Bernard
    - 7 000 € pour la mise en séparatif de la rue de la Saône à Saint Bernard
    - 11 750 € pour la réhabilitation des eaux usées sur les chemins Utter et de la Sapinière à Saint Bernard
    - 276 674 € pour la construction de la future station d'épuration de Saint Didier de Formans (11 700 EH-2ème tranche 2021)

- 54 000 € pour la réhabilitation du collecteur de transfert en amont de la station de traitement des eaux usées à Ambérieux-en-Dombes
- 38 500 € pour les travaux de mise en séparatif du centre-ville sur la commune d'Ars-sur-Formans
- 10 000 € pour la mise en séparatif des réseaux usées et eaux pluviales sur la RD 904 à Ars-sur-Formans
- 5 000 € pour le diagnostic après travaux des réseaux du système d'assainissement
- 4 485 € pour la restauration de 5 croix de chemin situées sur la CCDSV
- 1 642,50 € pour la restauration du lavoir de Parcieux.

## 3. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil communautaire

#### 3.1. Bureau / Délibérations

RAS

#### 3.2. MAPA / Appels d'offres

20PPAT08 – Fourniture, Pose et Dépose de mobilier et balisage de randonnée pédestre

Titulaire: PIC BOIS

Montant maximum du marché: 85 000 € HT

# 4. Administration générale – Décision du conseil communautaire de se réunir à huis clos en raison de circonstances exceptionnelles

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-18;

Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment le 4° de son article 1;

Considérant qu'en raison des engagements et responsabilités, notamment professionnels, des membres du conseil communautaire les réunions de ce dernier ne peuvent se dérouler en totalité en dehors des heures d'interdiction de déplacements de personnes hors de leur lieu de résidence ;

Considérant qu'en raison de circonstances exceptionnelles découlant de la crise sanitaire et des mesures nationales, notamment de « couvre-feu », mises en œuvre afin de lutter contre la propagation du virus de la Covid 19, il ne sera matériellement pas possible au public d'assister aux séances du conseil communautaire ;

Considérant que, toujours en raison de la crise sanitaire et afin de lutter contre la propagation du virus, les séances du conseil communautaire se tiennent provisoirement à la salle des fêtes de Trévoux, propriété de la commune, laquelle n'est pas équipée de dispositif de retransmission des débats.

M. Marc PECHOUX, Président de la Communauté de communes, conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités propose au conseil communautaire de décider qu'à titre exceptionnel, la présente séance se tiendra à huis clos dans un objectif de salubrité publique et en conséquence des mesures sanitaires prises à l'échelle nationale.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/02/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 41 Voix Pour et 1 Contre (Patrick CHARRONDIERE) :

> DE DIRE que la présente séance du conseil communautaire se tiendra à huis clos.

M. Patrick CHARRONDIERE voudrait s'assurer que le huis clos ne sera pas voté à chaque séance. Il s'étonne par ailleurs que les séances de conseils ne soient pas organisées en vidéoconférence. M. Marc PECHOUX répond que ce vote est obligatoire, ce sont les conditions sanitaires qui l'exigent et la salle des Fêtes de Trévoux, qui accueille le conseil communautaire pour ses séances, n'est pas équipée pour connecter des personnes en vidéoconférence. Il ajoute que ce système est trop coûteux à mettre en place. Il ajoute que faire une visio au-dessus de 10 personnes ne fonctionne pas, on ne peut pas débattre.

M. Patrick CHARRONDIERE insiste en disant qu'une commune le fait sur le territoire de la CCDSV. M. Marc PECHOUX répond que dans ce cas, il constate que cela fait 18 communes qui ne le font pas.

M. Bernard REY demande s'il y a un risque que les délibérations votées en séances soient juridiquement fragilisées parce que le huis clos est voté mais la presse est présente dans la salle. M. Marc PECHOUX répond que ce serait dommage que la Préfecture remette en cause les délibérations de la CCDSV parce qu'elle accueille la presse lors de ses conseils. M. Bernard REY ajoute qu'il pense plutôt à une contestation d'un tiers. M. Marc PECHOUX répond que la présence d'un journaliste permet le relais des débats du conseil, et c'est en cela une bonne décision. Si cette délibération était attaquée, on verrait ce que dirait le juge.

# 5. Finances – Débat d'orientations budgétaires 2021 (Annexes 1a : Rapport d'orientations budgétaires et 1b : Tableau)

Le Président s'adresse aux conseillers communautaires :

Chers collègues,

La présentation du ROB, rapport sur les orientations budgétaires, qui sera suivi du DOB, Débat d'orientations budgétaires, n'est jamais anodine.

Cette année, elle est particulièrement importante.

En effet, c'est notre premier DOB du mandat, et nous avons voulu avec les membres de l'exécutif, et plus généralement les membres du bureau, que ce travail ne soit pas qu'un exercice technique mais qu'il soit l'occasion de tracer des perspectives pour le mandat.

Ce qui va vous être présenté par Stéphane BERTHOMIEU est le fruit d'un travail collectif, puisque ce ROB s'est nourri :

- des débats mensuels que nous avons en bureau,
- des propositions faites en commission,
- des décisions déjà prises par le conseil communautaire,
- et plus spécifiquement, des réflexions menées en bureau au cours de 2 réunions dédiées : un séminaire du bureau sur une journée en juillet, et un bureau spécifique en novembre.

Ensemble, nous avons validé une méthode de travail, validé des hypothèses sur lesquelles dessiner une feuille de route pour le mandat, pour déterminer le champ des possibles. Ainsi, au cours de la réunion de novembre, nous avons fait des premiers arbitrages sur nos priorités d'investissements.

C'est le résultat de ce travail qui va vous être présenté ce soir : un rapport qui est en quelques sortes la synthèse de nos hypothèses et de nos réflexions ; un rapport qui est le reflet de nos ambitions pour la CCDSV.

Avant de laisser la parole à Stéphane BERTHOMIEU, je souhaite mettre en exergue quelques points qui me semblent importants et qui ont servi de guide à nos réflexions.

Pour beaucoup, il s'agit d'engagements que j'ai portés devant vous au nom du futur exécutif lorsque je me suis déclaré candidat à la présidence de la CCDSV, en juin 2020 et sur lesquels vous m'avez accordé votre confiance. Ainsi, les perspectives, ou plutôt la prospective qui va vous être présentée, est fondée sur les points essentiels suivants :

Premièrement, nous avions annoncé que nous ne nous lancerions pas dans une aventure financière. Comme vous le verrez, les hypothèses que nous avons prises sont réfléchies.

Mais plus que cela, nous nous inscrivons dans une démarche volontariste sur nos dépenses de ne pas dégrader la situation financière de la CCDSV par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui, que ce soit en termes de CAF, en termes d'endettement, en termes de capacité de désendettement; Stéphane BERTHOMIEU vous détaillera ces engagements de gestion. Nous avons ainsi pu calculer notre capacité de financement, et réfléchir ensemble à comment dépenser utile, à prendre en compte les conséquences sur le fonctionnement de nos décisions d'investissement, finalement, nous nous sommes mis en situation de pouvoir prioriser sereinement nos investissements à venir.

Deuxièmement, c'est même la méthode proposée qui va garantir qu'il n'y aura pas d'aventure financière, puisque nous prenons l'engagement de réviser notre copie chaque année, en fonction :

- de la situation fiscale et financière réelle, et notamment des décisions gouvernementales.
- en fonction de ce qui s'imposera à nous comme dépenses nouvelles,
- en fonction des opportunités qui se présenteront,
- ou encore en fonction des propositions qui remonteront des commissions et du projet de territoire mis à jour.

Méthode encore, lorsqu'on a annoncé et qu'on a appliqué le principe que les décisions ne viennent pas du haut : les projets proposés en investissement pour ce plan pluriannuel ont été examinés un par un en bureau et ont fait l'objet d'un vote sur leur niveau de priorité. La voix de chaque commune a ainsi été entendue, comme elle le sera encore demain et après-demain.

Troisièmement, comme nous nous y sommes engagés, cette prospective fait une part très belle à l'environnement, au PCAET. Nous avons annoncé que le PCAET serait la pierre angulaire du mandat, pour l'avenir de nos enfants sur ce territoire. Nous verrons ce soir la traduction financière de cet engagement avec un niveau de crédits pour ce volet environnement tout à fait considérable.

Quatrièmement, cette prospective n'oublie pas les politiques sectorielles et nos compétences diverses, les services du quotidien, nos associations, Elle n'oublie pas non plus les moyens nécessaires pour répondre à notre souhait commun de mieux faire connaître et reconnaître la CCDSV et ses actions, pour ses habitants mais aussi pour améliorer l'attractivité de notre territoire pour les entreprises.

Enfin, un mot sur les budgets annexes ou assimilés (comme les déchets), qui sont tout sauf marginaux vu leurs poids financiers. Là aussi, nous avons voulu réaliser un exercice de transparence, qui s'inscrive dans le temps long. Nous avons voulu poser ce qui va bien, mais aussi les hypothèses, aussi les interrogations et les doutes pour ces budgets qui concernent : assainissements collectif et non collectif, transport, Gemapi, zones d'activités, immobilier d'entreprise.

Nous voulons donner de la visibilité sur ces budgets annexes pour éclairer nos choix d'aujourd'hui, mais aussi ceux de demain, et ce sur la base d'hypothèses énoncées, partagées, et quand il le faudra corrigées.

- M. Marc PECHOUX laisse la parole à M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, qui présente le diaporama portant le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 et les suivantes.
- M. Marc PECHOUX conclut l'exposé de M. Stéphane BERTHOMIEU en le remerciant pour la qualité de sa présentation et du travail préparatoire. Il ajoute que la Communauté de communes est bien gérée et que ses capacités financières lui permettront de remplir les objectifs des élus, recensés dans la prospective vue en novembre 2020.

Cette prospective est ambitieuse mais raisonnable, elle est construite en responsabilité et interroge l'avenir avec le plus grand souci de transparence, elle pose en toute sincérité les questions que les élus auront à affronter, pour permettre le débat démocratique. Elle est perfectible aussi elle sera chaque année.

Il invite les conseillers à profiter de la situation qui leur est exposée : 29M€ d'investissements en dépenses, 13M€ en recettes, pour le mandat sur le budget principal, avec des projets phare comme le PCAET, l'estacade, le BHNS, la maison éclusière ou encore une nouvelle crèche, mais aussi de beaux projets sur tous les budgets annexes, tous répondant à une volonté de développement harmonieux.

- M. Frédéric VALLOS remercie aussi M. Stéphane BERTHOMIEU et les services pour la présentation des budgets et il ajoute qu'il faudrait chercher des recettes ailleurs, par exemple en revoyant le prix des terrains que l'on vend aux entreprises qui s'installent dans les zones d'activités : 10€ du m² en plus serait peut-être un bon début.
- M. Marc PECHOUX dit qu'en effet, cela pourrait être une piste à étudier mais il faut que les propositions de ventes de la CCDSV restent attractives.
- M. Yves DUMOULIN ajoute qu'en effet, on pourrait envisager que le prix de vente des terrains du PA de Montfray à Fareins, passe de 40€ à 50€ du m². On peut monter les prix mais de façon raisonnable. Il pense que sur le secteur du Val de Saône, la CCDSV pratique des prix au m² moins élevés que les autres collectivités territoriales. Cependant, il signale qu'il ne faut pas oublier que ces prix attractifs permettent d'offrir des terrains à des petites entreprises et des PME du territoire qui cherchent à se développer, ce qui permet aussi d'avoir un tissu économique stable.
- M. Patrick CHARRONDIERE remercie aussi pour le travail effectué pour la présentation du budget. Il souhaite attirer l'attention du conseil sur le budget transport parce qu'il est à enjeux à la fois d'un point de vue environnemental, notamment dans le cadre de la politique menée au travers du PCAET mais aussi d'un point de vue développement et des déplacements sur le territoire. C'est un budget en difficulté financière, certes, mais le service qu'il porte est une nécessité pour les habitants de la CCDSV. Il pense qu'il faut conserver voire intensifier le réseau Saônibus.

Il veut s'adresser donc au Vice-Président chargé de ce secteur, et lui demander ce qu'il prévoit pour remédier à cette situation ; il a entendu qu'une intervention de la Région a dû avoir lieu et il souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Richard SIMMINI dit que ce sujet est d'actualité avec la loi LOM. Cette loi ne prévoit pas spécialement de transfert à la Région pour les EPCI qui sont AOM aujourd'hui. La commission transport se réunira lundi 1<sup>er</sup> mars pour évoquer le sujet. Il confirme que le budget transport a des recettes peu dynamiques et peu de marges de manœuvre, car c'est compliqué d'augmenter les tarifs des transports et les frais pour des dossiers scolaires, et par ailleurs, la CCDSV est déjà au maximum pour le taux du versement mobilité à 0,6% de la masse salariale pour les entreprises de plus de 11 salariés. Par ailleurs, les dépenses augmentent malheureusement de façon structurelle (coût du carburant et masse salariale) et les marchés passés avec les transporteurs risquent d'augmenter. On voit ainsi que passer par la Région aurait un intérêt pour les marchés, pour avoir plus de kilomètres sur ces marchés.

Aujourd'hui, on sait que les budgets des transports publics ne ramènent pas de l'argent. M. Stéphane BERTHOMIEU

l'a dit, c'est une volonté politique ou pas de fournir du service.

Sur le transfert de la compétence vers la région, les garanties qu'on peut avoir sur la qualité du service sont importantes, et on peut le voir dans les endroits où le service est aujourd'hui réalisé directement par la Région. On le voit aussi chez nous puisque la Région gère toutes les lignes qui rentrent et sortent de notre territoire.

Donc, si il y a un transfert de compétence, il faudra s'assurer du suivi de la qualité de service, ce qui serait sous forme de convention, et il faudra être vigilant à ce niveau-là. Il faut aussi garantir que sur un transfert de charge, que le versement mobilité qui ne sera pas perçu par la Région ne sera pas demandé tous les ans par la Région à la CCDSV au titre du transfert de compétence, via une CLECT. Parce que dans ce cas, ce serait au budget principal de verser 1,2 millions d'euros. Cela grèverait la CAF de manière telle que la CC ne pourrait plus réaliser ses projets d'investissement.

- M. Patrick CHARRONDIERE pense que si il y avait transfert, la Région aurait la latitude d'augmenter le versement transport, et il en demande confirmation.
- M. Richard SIMMINI répond que ce n'est pas possible au vu de la loi LOM. Si on transfère, la Région ne pourra pas percevoir le Versement Mobilité (VM) et la CCDSV ne pourra plus le percevoir non plus, donc les entreprises ne payeront plus ce versement.
- M. Patrick CHARRONDIERE dit qu'il y aurait donc une perte de recettes sur le territoire, ce que confirme M. Richard SIMMINI qui ajoute qu'on n'aurait plus les dépenses, mais que cette perte de recettes est le nœud du problème, et la raison qui peut conduire à s'opposer à ce transfert.
- M. Patrick CHARRONDIERE dit qu'il y a un sujet qui n'est pas évoqué, c'est l'adhésion au SYTRAL comme l'a fait Villefranche par exemple, sachant qu'on a un gros souci, c'est l'interconnexion avec les agglomérations de Lyon et de Villefranche sur Saône, et que cette adhésion pourrait permettre d'être plus efficace et de régler ce problème.
- M. Richard SIMMINI répond que la jonction se fait déjà et que Saônibus va chercher de ce côté, et de tous les côtés d'ailleurs. La seule interrogation avec le SYTRAL aujourd'hui sera celle du BHNS, car on aura une vraie connexion, donc la problématique se pose pour nous. Il pense qu'il n'y a pas un grand intérêt pour nous à vouloir adhérer au SYTRAL, il pense qu'on ne serait pas forcément gagnant à le faire, encore faudrait-il avoir plus d'éléments. Aujourd'hui, il dit que la grosse question à se poser est celle du transfert à la Région, avec les questions évoquées avant de financement et de garanties de maintien et de développement du service sur le territoire. Il rappelle que le transport est important dans le cadre du PCAET, que ce budget ne gagne pas d'argent et que ce sera une décision politique de décider combien doit y être consacré.
- M. Patrick CHARRONDIERE maintient qu'il y a un problème pour les habitants du territoire, en particulier ceux de Trévoux qu'il connait plus que ceux des autres communes. Il n'y a aucune possibilité correcte et pratique de transport en commune à Villefranche depuis Trévoux ou Reyrieux.
- M. Richard SIMMINI répond qu'il est d'accord, que ce n'est pas parfait : il n'y a pas de lignes le week-end depuis Trévoux, il n'y a pas de ligne à 6h du matin. C'est pas parfait, c'est pas complet, mais il y a au moins l'avantage d'avoir quelque chose.
- M. Patrick CHARRONDIERE dit que c'est la raison de sa question sur l'étude d'une adhésion au SYTRAL pour avoir de meilleures connexions.
- M. Richard SIMMINI répond que ce n'était pas à l'ordre du jour, qu'il ne pense pas d'ailleurs que ce n'est jamais été à l'ordre du jour de la CCDSV, et qu'honnêtement, la question actuelle est d'abord celle du transfert de compétence à la Région. Il ajoute que le SYTRAL va de toute façon se trouver en interrogation sur la connexion sur ses bords avec les nouvelles Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).
- M. Marc PECHOUX ajoute qu'en effet la priorité est de répondre à la sollicitation de la Région, d'ici le 31 mars, en sachant que le nœud du problème est financier et lié au versement mobilité, que ni la CCDSV, ni la Région ne pourront toucher en cas de transfert, avec le risque qu'une CLECT ou que le contrôle de légalité nous impose de verser ce 1,2M€, avec les dégâts que cela ferait sur la CAF du budget principal de la CCDSV.

On attend des précisions de la Région, et il a encore relancé aujourd'hui. Tant que ce point n'a pas été éclairci, on ne peut pas avancer et mettre en danger la communauté de communes et les communes à qui le transfert pourrait d'abord être fait avant celui à la Région. Quant au SYTRAL, c'est peut-être un peu tôt, mais rien n'empêche d'en discuter, d'abord en commission, comme il pourra être discuter des lignes et des liaisons qui nous manquent, en sachant que toute nouvelle liaison a un coût qui nécessite un choix politique qu'on prendra ensemble. Il ajoute qu'aujourd'hui le SYTRAL ne nous a pas non plus sollicités, contrairement à Villefranche et Belleville qui ont été sollicités par le SYTRAL. Il n'y a pas de raison de fermer la porte sur ce sujet.

M. Daniel DOMPOINT demande qu'une réflexion soit lancée sur l'utilisation de véhicules électriques sur le réseau Saônibus comme cela se fait dans les agglomérations voisines. Cela serait en phase avec le PCAET et couterait moins cher.

M. Richard SIMMINI répond que pour le moment deux bus circulent au gaz de ville avec le contrat de Maisonneuve. De son côté, la RDTA va se doter d'une vingtaine de bus GNV et ils commencent à réfléchir à de l'électrique.

M. Marc PECHOUX dit que ce débat est d'actualité, on le voit avec les achats de la RDTA, ou encore la Région qui prévoit que le BHNS soit à l'hydrogène. Il est sûr qu'on ne pourra pas continuer à faire tourner les bus au diesel.

M. Bernard REY dit réitérer ce qu'il a demandé au bureau sur le transport, à savoir que le point de vue de la Région soit exposé aux conseillers communautaires ou en bureau de la CCDSV directement par des élus régionaux afin de bien le comprendre, et qu'il puisse y avoir débat et questions, non pas qu'il ne soit pas fait confiance aux services. Peut-être pas M. Paul VIDAL, le Vice-Président, mais M. Sébastien GIRERD, qui travaille avec lui, pourrait venir nous expliquer. La Région ne veut pas de trou dans la raquette et fait le tour des AOM dans notre cas. Il pose une 2ème question : il a cru comprendre que s'il y a transfert, ce n'est pas que le transport urbain, mais toutes les mobilités qui seraient transférées. M. Bernard REY demande où est prévue la construction du multi-accueil, puisque finalement il y a eu un plan de mandat dont on n'a pas été destinataire. Il dit aussi qu'il note que les budgets présentés s'équilibrent et que c'est une bonne nouvelle.

M. Marc PECHOUX répond que pour la Région, c'est prématuré tant qu'on a pas éclairci le problème financier du 1,2M€ . Tant que ce point n'est pas clair, on ne peut pas faire venir des représentants de la Région. D'ailleurs, il pense qu'elle ne se déplacera pas. Il redit qu'il leur a demandé de faire une note juridique sur le sujet.

M. Bernard REY ajoute que si on n'a plus le versement transport, on va attirer plus d'entreprises, car on sera plus compétitifs. Il faut regarder le problème dans son ensemble et dans la durée, puisqu'on sait qu'on sera déficitaire,

et donc transférer la compétence à la Région, en conventionnant pour travailler au plus près et en proximité. M. Marc PECHOUX pense que ce n'est pas les 0,6% qui empêchent ou attirent les entreprises. C'est d'ailleurs peu au côté de l'augmentation du prix du terrain qui est envisagée. Le Medef ne dit pas que c'est spécialement un problème.

M. Marc PECHOUX dit que le multi-accueil a été débattu ensemble dans le plan de mandat, et qu'ils se sont engagés tous ensemble et en bureau à construire une crèche de plus. Il ne sait pas encore où elle sera puisque cela n'a pas été discuté. Il ajoute que si la question insidieuse est de savoir si elle sera à Trévoux, il précise qu'il a toujours été dit qu'il en faudrait une dans l'écoquartier de Trévoux, ce n'est pas un secret. Faut-il mettre cette crèche dans une zone où il y a beaucoup de population ou moins ? plutôt à priori là où il y en a beaucoup et plutôt proche du BHNS pour permettre aux parents de partir travailler, ce qui n'engage que lui.

M. Didier ALBAN s'inquiète du fait qu'elle soit installée dans une grande commune ce qui entrainerait probablement le départ des enfants des petites communes vers cette grande commune, d'abord à la crèche et ensuite à l'école primaire. Les grandes communes capteraient alors des élèves qui devraient suivre leur scolarité dans leur commune

de domicile.

M. Marc PECHOUX répond que pour le moment rien n'est arrêté, mais qu'en tant que Maire de Trévoux, il a toujours œuvré pour limiter au maximum l'accueil dans les écoles de Trévoux d'élèves non domiciliés dans la commune. Le

calibrage des équipements scolaires de Trévoux en dépend.

M. Richard SIMMINI souhaite revenir sur le VM, pour en avoir discuté avec les représentants du MEDEF lors du passage de la taxe à 0,6%. Pour les entreprises, comme pour les citoyens, quand il y a du service en face, la taxe est comprise. Sur les Zones d'Activité, les entreprises attendent une politique de transport, c'est pourquoi par exemple on a mis en place la ligne de transport à la demande (TAD) entre le Technoparc et les Echets. Une ligne comme cela permet aux stagiaires qui n'ont pas de véhicule d'aller au Technoparc. Si il y a service, la fiscalité est comprise. Si on transfert à la Région, M. Richard SIMMINI n'est pas sûr qu'une petite ligne TAD comme celle des Echets soit maintenue, et si elle l'est, cela coutera à la CCDSV 50% de son coût, alors qu'on aura plus les recettes du VM. Il ne faut pas oublier non plus, que le transport, ce sont aussi des investissements à financer.

M. Daniel DOMPOINT demande si le budget déchet 2021 prévoit une marge pour l'achat des conteneurs d'ordure ménagère et de tri afin de pouvoir les remplacer en cas de casse. M. Vincent LAUTIER répond qu'une marge est en effet prévue et ainsi que l'achat de pièces détachées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des finances, des ressources humaines et de la mutualisation, rappelle l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants comportant au moins une ville de plus de 3.500 habitants.

Les dispositions de la loi NOTRe ont précisé que ce débat au sein de l'assemblée délibérante devait désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) présenté par le président au conseil communautaire. Ce rapport n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et dépenses est présenté.

Ce rapport d'orientations budgétaires comporte notamment :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette.
- La structure et l'évolution des dépenses de personnels.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 04/02/2021,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/02/2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

 DE PENDRE ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

# 6. Gestion des déchets - Approbation du règlement de collecte des déchets - ménagers et assimilés (Annexe 2 : Projet de règlement)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2224-13 à L. 2224-17-1, R. 2224-23 à R. 2224-29-1 et L. 5211-9-2,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L 541-1 et ses articles R 541-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment son article L 1335-2,

Vu le Code Pénal,

Vu le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets Ménagers de la Région Auvergne - Rhône Alpes,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de l'Ain,

Vu les statuts de la CCDSV révisés,

Vu l'arrêté n°2020A38 du Président de la CCDSV, en date du 26 octobre 2020,

Vu la convention signée avec la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour la gestion des déchets de la commune de Jassans Riottier,

Vu la notification apportée au projet de règlement de collecte des déchets soumis au conseil, comme suit « les dépôts sauvages de déchets sur les points d'apport volontaire », en page 17 5.2.a — Opération de contrôle et de vérification,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer, tant pour assurer l'hygiène publique que la sécurité des usagers de la voie publique, les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire,

CONSIDERANT les évolutions en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés,

CONSIDERANT que la mise en œuvre des compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés requiert, nonobstant les pouvoirs de police exercés par les maires des communes, la promulgation d'un règlement applicable aux différents usagers du service,

Dans le but de contribuer ainsi à la protection de l'environnement, au maintien de la salubrité publique et au développement durable,

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et des aires d'accueil des gens du voyage, explique que la CCDSV s'est dotée d'un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés applicable sur les vingt communes gérées par la CCDSV dans le cadre de sa compétence déchets.

Les récentes évolutions réglementaires nécessitent la révision de ce règlement de collecte en vigueur et incluent notamment :

- La fixation d'un seuil maximal de litrage d'ordures ménagères pouvant être intégrées au service public de gestion des déchets des ménages et assimilés ;
- La notion de personnes assermentées pour constater les infractions à ce présent règlement ;
- La mise à jour des articles de référence ;
- La prise en compte du Règlement de Protection des Données Personnelles dans le traitement des informations transmises par les usagers du service.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2224-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes fixe par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant, les modalités de collecte des différentes catégories de déchets.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/02/2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER la modification apportée au règlement de collecte des déchets, comme suit «les dépôts sauvages de déchets sur les points d'apport volontaire», en page 17 point 5.2.a Opération de contrôle et de vérification;
- ✓ D'APPROUVER le projet de règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ **DE DONNER** un avis favorable à l'adoption dudit règlement par arrêté du Président de la Communauté de Communes ;
- ✓ DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre ce règlement pour application aux maires des 19 communes membres de la CCDSV et au maire de la commune de Jassans Riottier;
- ✓ DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre ce règlement pour information au Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Départ de M. Bernard REY 21h44 - Pouvoir donné à Mme Emmanuelle CARGNELLI.

# 7. Tourisme – Voie bleue – Demande de subventions – Travaux chemin de halage

M. Patrick NABETH, Vice-Président en charge des bords de Saône informe le Conseil que dans le cadre du projet de la « Voie Bleue. Moselle Saône à vélo », la prospective financière de la CCDSV a pris en compte :

- La réfection des 18 kilomètres de chemin de halage et le traitement de la rupture de celui-ci sur le secteur de Fareins;
- La réalisation d'un encorbellement sur la commune de Trévoux afin de permettre une continuité cyclable de l'itinéraire sur un secteur dangereux pour les vélos et les piétons.

Il indique que les études de maîtrise d'œuvre pour le projet d'estacade à Trévoux ont débuté en mai dernier et que les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux du chemin de halage ont démarré en novembre 2020. Une concertation avec l'ensemble des Maires des Bords est menée dans ce cadre.

M. Patrick NABETH précise qu'il est important que les travaux d'amélioration du chemin de halage et de la rupture cyclable sur le secteur sud de Fareins soient réalisés simultanément à ceux de l'estacade de Trévoux. L'objectif étant une finalisation de l'ensemble de ces travaux en 2022 et donc de l'itinéraire.

M. Patrick NABETH indique que les travaux du chemin de halage peuvent bénéficier de subventions de la part des partenaires du Plan Rhône : l'Europe (FEDER), la Région et le Département de l'Ain.

Il informe le Conseil qu'une première délibération du Bureau en date du 8 octobre 2020 (N°2020B28) a été prise pour les demandes de subvention des travaux du chemin de halage. Dans cette délibération, l'Etat au titre de la DSIL a été sollicitée. Cependant, compte tenu du nombre important de dossiers déposés à la DSIL, il semble préférable de s'orienter vers les fonds FEDER fléchés sur le Plan Rhône et notamment sur l'itinéraire cyclotouristique de la Voie Bleue.

Il présente donc au Conseil le plan de financement prévisionnel revu.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/02/2021.

M. Marc PECHOUX dit que l'Etat avait annoncé plus de crédits, or il semble qu'il n'y ait plus de crédits. Il faut donc réorienter les demandes de subvention. Il dit que ce genre de modifications risque de se reproduire et la CCDSV représentera toutes les demandes de subventions auxquelles elle peut prétendre afin de trouver les financeurs adéquats.

Mme Gaëlle LICHTLE demande pourquoi il y a une modification d'une délibération prise en Bureau. M. Samuel LACHAIZE dit que pour les votes des subventions de la DSIL et de la PFIL, l'Etat demande que ce soit le conseil qui les vote, alors qu'à la CCDSV, le bureau a bien une délégation pour voter les délibérations du conseil. Mais cette modification est indispensable pour pouvoir être éligible à ces subventions.

M. Patrick NABETH présente le diaporama et le film sur le projet d'encorbellement.

M. Jacques CORMORECHE demande comment cela va se passer avec Jassans, la continuité du tracé de la voie bleue est interrompue par la présence de l'entreprise VICAT sur les berges de la Saône. Or l'usine est en exploitation.

M. Marc PECHOUX informe les élus qu'il a rencontré les représentants de la commune et de l'Agglo de Villefranche, une négociation est en cours avec l'entreprises VICAT. Il y des possibilités à envisager. M. Patrick NABETH pense que ce problème doit être traité par la commune de Jassans Riottier et que lorsque les travaux de Trévoux seront terminés il y aura une pression énorme sur Jassans Riottier qui sera bien obligée de trouver une solution.

M. Marc PECHOUX remercie les services qui gèrent ces dossiers de subventions et tous les autres services qui interviennent sur ce sujet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE MODIFIER** la délibération du Bureau du 8 octobre 2020 (N°2020B28) afin de solliciter l'Europe (FEDER) en remplacement de la DSIL ;
- ✓ D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel pour les travaux des 18 km de réfection du chemin de halage et la rupture de celui-ci sur la commune de Fareins comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT		Taux
Travaux estimés	1 400 000 €	Région AURA	420 000 €	30 %
		Département Ain	336 000 €	24 %
		FEDER travaux halage	360 000 €	25,7 %
		Reste à charge CCDSV	284 000 €	20,3 %
Total HT	1 400 000 €	Total	1 400 000 €	100 %

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Europe (FEDER), de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Ain ;
- ✓ DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès de l'Europe et des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2021 et suivants.
- 8. Voie bleue Transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Trévoux au profit de la CCDSV en vue de l'aménagement du parking de la coquille en marge de l'opération « création d'un encorbellement en bords de Saône » (Annexe 3 : Projet de convention)

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2422-12;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2226-1;

Vu la convention de superposition d'affectation en date du 20 janvier 1987, alors conclue entre le Conseil Général de l'Ain et les services de l'Etat ;

Vu la Convention d'Occupation Temporaire conclue entre Voie Navigables de France et la Commune de Trévoux, notifiée en date du 13 juillet 2016 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Dombes-Saône-Vallée ;

M. Patrick NABETH, Vice-président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en charge des bords de Saône et de la voie bleue Moselle Saône à vélo V50, explique au conseil que la commune de Trévoux entend, à l'occasion de la réalisation par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) d'un encorbellement en bords de Saône sur son territoire, procéder à la réalisation de divers travaux sur les dépendances attenantes dont elle est gestionnaire.

Il propose que, dans une logique de bonne administration et dans le but de permettre une conception et une réalisation pertinentes et homogènes des différents travaux, la CCDSV soit, par convention passée avec la Commune, dont le projet est annexé à la présente délibération, habilitée à assurer seule la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération conformément à la faculté laissée à l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique.

La Commune de Trévoux financera le coût des études comme des travaux relatifs aux dépendances dont elle est gestionnaire.

Vu l'avis favorable du Bureau du 11/02/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- > **D'APPROUVER** le principe du transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Trévoux à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;
- > D'APPROUVER les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération ;
- > D'AUTORISER le premier vice-président, M. Yves DUMOULIN, ou son représentant, à signer ladite convention ;

# 9. Gestion des déchets – Conventions pour la collecte des lampes usagées (Annexes 4.a et 4.b : Projets de conventions)

Vu les articles L 541-2, L541-10-2, R543-172 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté du 13 juillet 2006 qui définit les lampes (hormis les lampes à filament) comme des déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages,

Vu l'agrément conjoint des Ministres chargés de la Transition Ecologique, de l'Industrie et des Collectivités Locales en date du 23 décembre 2020 renouvelant l'agrément d'OCAD3E en tant qu'organisme coordonnateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages,

Vu l'agrément conjoint des Ministres chargés de la Transition Ecologique, de la Cohésion des Territoires, des Collectivités Locales, de l'Intérieur et de l'Economie, des finances en date du 23 décembre 2020 renouvelant l'agrément d'Ecosystem en tant qu'organisme pour assurer la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages relevant de la catégorie 3 « lampes »,

Vu les statuts de la CCDSV révisés,

Vu la convention signée avec la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour la gestion des déchets de la commune de Jassans Riottier,

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et des aires des gens du voyage, explique que la CCDSV a signé une convention avec OCAD3E et une convention avec Ecosystem pour la reprise des lampes usagées collectées dans les deux déchèteries. Les agréments de ces deux éco-organismes ont été renouvelés par arrêté le 23 décembre 2020. Il convient de signer de nouvelles conventions avec ces organismes pour continuer à collecter ces lampes usagées.

Ces conventions concernent les lampes d'éclairage, à l'exception des ampoules à filament et halogènes. De manière non exhaustive, sont ainsi incluses dans le champ d'application les lampes fluorescentes compactes, les lampes à sodium haute et basse pressions, les lampes à vapeur de mercure, les lampes à iodure métallique, les lampes à décharge technique, les lampes à diode électroluminescente, les tubes fluorescents.

Les conventions sont signées pour une durée de six ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

OCAD3E agit comme interface administratif et financier entre la collectivité et Ecosystèmes.

Ecosystem est en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées. Cet éco-organisme doit donc fournir des contenants spécifiques pour la collecte de ces lampes et mettre en place les moyens nécessaires pour assurer leur traitement et leur recyclage.

La collectivité se doit de relayer les informations et la communication relative au recyclage de ces lampes et le partenariat mis en place avec ces deux éco-organismes.

Vu l'avis favorable du Bureau du 11/02/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions pour la collecte et le traitement des lampes usagées.

## 10. Questions diverses

### 10-1) Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) pour 6 ans :

M. Marc PECHOUX indique que le dossier sera réabordé en bureau suite à un webinaire diffusé le 25/02/2021 après-midi sur le sujet. Les documents ont été reçus hier et les dossiers sont beaucoup plus complexes à constituer que prévu alors que les échéances restent les mêmes.

M. Samuel LACHAIZE complète en disant que l'Etat exige que le projet de territoire soit constitué avec un diagnostic, un bilan écologique, une participation des forces socio-économiques la population du territoire.

Le travail que la CCDSV a lancé en commission sur son projet de territoire n'est pas du même ordre car il concerne le projet des élus à l'échelle de ce mandat. Le sujet pourra être réabordé en Bureau, le Sous-Préfet va se rendre dans chaque communauté de communes concernée par ces dossiers pour transmettre des informations.

Il faudra lui proposer que le diagnostic de territoire de la CCDSV est le SCOT, le bilan écologique est constitué par la politique menée dans le cadre du PCAET et que le travail qui est en cours sera transformé en plan d'actions.

Si cela n'est pas accepté par les services de l'Etat, la CCDSV devra solliciter le bureau d'étude de la Préfecture pour refaire son projet de territoire. Or cela pourra prendre plusieurs années, alors que l'échéance de dépôt du projet de territoire est fixée au mois de juin 2021. Cela est très inquiétant, cependant, si la CCDSV a un peu de chance, elle pourra prendre une filière qui la laissera dans les délais d'autant qu'il existe déjà des documents (SCOT, PCAET) qui pourraient permettre de satisfaire une partie des exigences de l'Etat. Le SCOT a été établi sur la base d'une démarche de constitution d'un projet de territoire et soumis à la population, la démarche du PCAET aussi.

Sur la question des projets des communes, certains sont préoccupés en ce moment par ce sujet, le Président des maires ruraux et la direction de la CCDSV n'ont peut-être pas entendu la même chose. Pour M. Samuel LACHAIZE, les communes pourront déposer des dossiers DETR ou DSIL directement à la Préfecture, mais ces projets seront d'autant mieux entendus qu'ils rentreront dans le projet de territoire de la CCDSV.

M. Samuel LACHAIZE ajoute que l'Etat a demandé aux collectivités de faire pour chacun des projets qu'elles présentent une autoévaluation en fonction des critères écologiques : amélioration de l'environnement, impact sur la qualité de l'eau, participation à l'économie sociale et solidaire, avec un système de grille. Tant que le projet ne satisfera pas tous les critères, il ne serait pas subventionné.

### M. Marc PECHOUX rappelle les critères :

- La lutte contre le changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- La prévention des risques naturels,
- La question de la ressource en eau,
- L'économie circulaire, des déchets, la prévention des risques technologique,
- Le lutte contre les pollutions,
- La biodiversité, la protection des espaces naturels agricoles,
- L'impact sociétal.

M. Yves DUMOULIN dit que dans le cadre de l'aménagement du centre du village, une étude a été diligentée auprès d'un architecte paysager qui effectue une étude avec une vision qui comprend l'ensemble du territoire de la commune. Il demande si ce type d'étude peut rentrer dans ce cadre-là et être utilisée pour présenter les dossiers de Fareins. M. Samuel LACHAIZE lui dit que si les projets de la commune présentés peuvent être justifiés par une amélioration de l'environnement de la commune, la référence à cette étude peut être opportune.

M. Yves DUMOULIN demande si les communes sont en retard. M. Samuel LACHAIZE répond que non, le CRTE est prévu pour 6 ans, et ce contrat pourra être amendé chaque année.

### 10-2) Plan alimentaire:

M. Frédéric VALLOS dit qu'il a assisté à une réunion avec la CC de la Dombes sur le Plan alimentaire interterritorial. Un questionnaire a été envoyé aux communes avec une date butoir au 28 février 2021 pour y répondre et seules 7 d'entre elles ont répondu, sur 19, soit 25%. Le délai de réponse a été repoussé au 6 mars pour que le diagnostic puisse être réalisé dans les cantines des communes.

#### 10-3) MSAP:

M. Marc PECHOUX rappelle aux élus que ce projet d'installation d'une MSAP sur le territoire de la CCDSV avait été inscrit en priorité 3. Finalement, le Bureau a décidé de le mettre en priorité 2 ou même 1 et un groupe de travail se chargera, sous la direction de Mme Christine FORNES, d'étudier ce projet.

#### 10-4) BIB-POP:

Mme Christine FORNES a rencontré la commerciale de BIP POP. Elle rappelle qu'il s'agit d'une plateforme de mise en relation les habitants des communes qui se rendent des services. Le financement de cette plateforme a été assuré jusqu'à présent par la conférence des financeurs mais cela va se terminer. La commerciale de BIB-POP a fait une proposition tarifaire pour les communes qui pourraient être intéressées par l'installation de cette plateforme sur leur site.

Pour le moment, il y a trois communes qui sont intéressées. L'adhésion est à « tiroirs » avec plusieurs niveaux de services, de l'abonnement à l'accompagnement pour un diagnostic sur les besoins des communes dans ce domaine. Mme Christine FORNES demande que les communes intéressées lui fassent retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La Secrétaire de Séance, Carole BONTEMPS-HESDIN

Le Président, Marc PECHOUX

Mumps



